

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-mars à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 23 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mr. HEBERT Philippe, Mme AUBRIL Katie, Mr. LEVACHER Philippe, Adjoint ;
Mme CHEDRU Kristell, Mr. DURIEZ René, Mme GALLIENNE Véronique, Mr. GODEFROY Marc,
Mme VEZIER Lorna, Mr. OULAL Abdelkader, Mme DUHO Christelle, Mr. CHEVALIER Romain,
Mme GOURIOU Laura, Mr. LETERME Christophe, Mr. JOIGNANT Benjamin

Secrétaire de séance : Mme CHEDRU Kristell

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENSEMBLE AQUATIQUE ET LUDIQUE (S.I.D.E.A.L.)

En application des articles L.2121-33 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Ensemble Aquatique et Ludique (S.I.D.E.A.L.), il doit être procédé à l'élection de trois délégués titulaires qui siègeront au Comité Syndical et de trois délégués suppléants ayant voix délibérative en cas d'empêchement de ceux-ci.

Le conseil municipal doit désigner à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, six membres représentant ainsi la commune aux réunions.

Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

Les candidats aux postes de titulaires sont :

Madame Véronique GALLIENNE, Messieurs Marc GODEFROY, Romain CHEVALIER

Les candidats aux postes de suppléants sont :

Monsieur Christophe LETERME, Mesdames Valérie LAVIGNE COURTEUX et Laura GOURIOU

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Madame Véronique GALLIENNE, Messieurs Marc GODEFROY, Romain CHEVALIER, délégués titulaires.

Monsieur Christophe LETERME, Mesdames Valérie LAVIGNE COURTEUX et Laura GOURIOU, délégués suppléants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX**

93CDELIB30032026

